

Le *Donait françois* est-il un ouvrage important dans la tradition grammaticale française ?

1. Introduction : Un ouvrage très connu... des modernes !

Le *Donait françois* (abrégé en *Df*) est constamment cité dans les thèses récentes dans le domaine de l'histoire des théories linguistiques, notamment dans le champ de l'histoire de la linguistique française. Il est bien 'commode' (j'insiste sur le terme) de le citer comme la première grammaire française 'authentique' : c'est-à-dire une grammaire dont la langue cible est le français, et en plus écrite en français. À vrai dire, ce qui compte avant tout, c'est la langue cible. Pour être écrite dans une autre métalangue, la grammaire d'une langue n'est reste pas moins la grammaire de cette dernière. Mais enfin, on a tendance à considérer qu'une *vraie* grammaire du français doit être écrite en français... et peut-être pour les Français (ce qui n'est cependant pas le cas du *Df*).

Autre 'commodité' : l'accès. Le texte original est à l'état de manuscrit, mais nous disposons de trois bonnes éditions de ladite grammaire : Stengel 1879, Swiggers 1985, Städtler 1988. J'en propose une quatrième, commentée, pour situer l'ouvrage par rapport à la tradition antérieure. Le *Df* constitue donc un excellent point de départ dans cette histoire 'sérielle' qui semble la garantie d'une étude sinon exhaustive, du moins appuyée sur une représentativité scientifiquement établie.

L'ouvrage mérite-t-il tant d'égards ? est-il le premier jalon, le *terminus a quo* incontestable de cette 'belle histoire' – encore à écrire – de la grammaire française ? c'est la question que nous voudrions poser ici.

2. Dans quelles conditions le *Donait françois* est-il apparu ?

On a l'habitude de dater le *Df* entre 1400 et 1409 (ex. Kristol 1989, 350; 1990, 317). On ne s'attarde guère sur les circonstances matérielles de son apparition et on insiste trop peu souvent sur le fait qu'il ne s'agit d'une copie, insérée dans un ensemble. Il n'existe du texte qu'un exemplaire, sous forme de copie manuscrite, dans un manuscrit bien connu et bien décrit (Legge 1941, Watson 1997) de la Codrington Library, à Oxford (ms. 182). Selon P. Stirnemann (spécialiste des manuscrits médiévaux enluminés à l'IRHT, Paris), on peut dire simplement que la copie date du premier quart du xv^e siècle, la main pouvant être celle d'un copiste d'origine anglaise, mais fortement influencé par les habitudes françaises, ou encore celle d'un copiste français. Le

manuscrit pourrait avoir été réalisé dans le contexte de Canterbury, foyer international d'échanges et lieu de passage entre Londres, Douvres et Calais.

L'insertion dans le manuscrit n'est pas indifférente : le ms. se compose de deux parties, une partie latine, et une partie française dans laquelle se trouve le *Df*, dont voici le contenu (selon Kristol 1990, 316-317, dont nous simplifions la présentation) :

- Lettres et pétitions (f. 191a-201d, 205a-305d, 344b-359d, 373a-d)
- Manière de langage de 1396 « La commune parlance » (f. 305a-316a, 372a-373a)
- John Barton, *Donait* (f. 316b-321c)
- Manière de langage de 1399 « Un petit livre » (f. 321c-326c)
- Lexique d'adverbes latin-français (f. 326d-327b)
- Proverbes français (f. 327d-331a)
- Bibbesworth, *Tretiz* (f. 331b-340a)
- *Tractatus ortographie* de Coyfurelly (f. 340b-344a)
- Traité de conjugaison (f. 361a-371b)

Le texte est inséré entre deux *Manières de langage*, recueils d'expressions qui sont bien plus représentatifs des ouvrages de l'époque, de même que les traités orthographiques dont deux figurent également dans le recueil. Il est rédigé par une seule main, la même qui a copié les deux *Manières de langage* qui l'entourent, celle de 1396 qui précède (« la commune parlance ») et celle de 1399 (« un petit livre ») qui suit.

S'agit-il d'un texte 'fiable' ? Oui, en ce qu'il est presque toujours compréhensible et que les modifications à apporter sont mineures. Néanmoins le texte est incomplet (cf. *infra*) : si l'on admet qu'une 'vraie' grammaire française doit être 'complète' (avec toutes les difficultés qu'implique ce terme), le *Df* ne remplit pas ces conditions.

L'auteur est-il identifié ? oui... et non ! dans le préambule, Johan Barton se présente comme le *commanditaire*, mais non l'auteur de l'ouvrage. La question est complexe, et nous y reviendrons. De toute façon, la question de l'auteur au Moyen Âge est souvent problématique, mais en aucun cas, elle ne met en cause l'intérêt d'un texte. En revanche, on a du même Jehan Barton un autre texte, la *Confutatio Lollardorum*, dont on attribue aussi la copie à une main du xv^e siècle.

3. Le *Donait* françois est-il une grammaire du français ? La question de la langue utilisée et de la langue décrite

Abordons d'abord la question de l'ambiguïté du terme *donat* ou *donait* (deux occurrences, sans majuscules, dans le préambule). Le terme désigne au départ un manuel inspiré de l'*Ars Donati*, l'ouvrage du maître de saint Jérôme, dont on sait l'importance – écrasante – dans la tradition grammaticale occidentale. L'*Ars Donati* se subdivise en *Ars minor* et *Ars maior*, la première sous forme de questions réponses centrées sur les parties du discours, la seconde sur un mode assertif, en trois livres (phonétique, parties du discours traitées de façon plus détaillée, défauts et figures). Lorsque s'est opérée la grammatisation des vernaculaires, au Moyen Âge ou à la

Renaissance, beaucoup des premières grammaires de ces langues ont reçu le nom de *donat*. Mais spécifiquement dans la tradition française, les *donats* servent surtout à désigner ces ouvrages bilingues (français / latin) qui ont pour objet de faire apprendre la langue latine à ceux qui ne la connaissent pas encore (cf. les éd. de ces textes par M. Colombo Timelli, T. Städtler, et B. Merrilees).

Le *Df* est à distinguer de tous ces *Donat* bilingues, ne serait-ce que par sa visée. Mais est-il vraiment une grammaire du français ? Il en a toutes les apparences, d'après le préambule (f. 316^b.18-32) : Johan Barton, son commanditaire, l'annonce comme un ouvrage qui présente toutes les garanties concernant la qualité de la langue décrite. Commandité par un natif de Chester, certes, mais qui a fait ses études à Paris, rédigé « à ses frais » (n'est-ce pas la plus belle des garanties ?) par de bons clercs continentaux, et des clercs de la meilleure région française, il ne risque pas d'être 'contaminé' par ce 'jargon' qu'est l'anglo-normand.

Une question qui risque d'être 'malséante' se pose alors : celle des variétés de français. On sait qu'en Angleterre, une partie non négligeable (on y reviendra) de la population parle l'anglo-normand dont les spécialistes montrent aujourd'hui que c'est alors une langue bien vivante, qui a ses règles et son fonctionnement propres. Johan Barton sous-entendrait-il que l'anglo-normand constituerait pour autant une « sous-variété » de français, inférieure à ce français d'Île-de-France ? On imagine alors la levée de bouclier de tous nos confrères spécialistes de l'anglo-normand qui s'acharnent à dire qu'il n'y a pas, en ce début du xv^e siècle, un français (dont l'unification ne se fera que bien plus tardivement), mais *des* français – donc celui d'Angleterre – tout aussi estimables les uns que les autres. Dont acte.

Alors, le *Df* est-il une grammaire du français de l'Île-de-France, comme le prétend son commanditaire ? Et là, le problème est double :

- (1) le *Df* décrit-il vraiment le français 'francilien' pour risquer un néologisme un peu osé ?;
- (2) la langue qu'il met en œuvre pour ce faire est-il ce français 'francilien' ?

À la question (1) on ne peut pas répondre « oui » : on a des passages du texte qui montrent que la langue décrite est bien l'anglo-normand : ainsi cette règle de prononciation :

Quant *n* s'ensuyt *a* ou *o*, doncques *u* serra en milieu de eux, come es ces deux mos *quant*, *sont* (*Df*, f. 316^b.8-10).

C'est bien une règle de l'anglo-normand que de préconiser la prononciation [ãun] avec vélarisation de l'*a* nasalisé pour *quant*. On peut se demander alors pourquoi dans la graphie, on n'a pas la représentation de la langue considérée : comme nous le fait remarquer A. Kristol, c'est la conséquence des manuels d'orthographe imposant d'écrire d'une façon, mais de prononcer d'une autre :

Item *quant*, *grant*, *demandant*, *sachant*, *tant* et totes les participl[e]s serront escriptz ove *n* sans *u*, mes en lisant il avera le soun de *u* (*Orthographia gallica*, éd. Johnston 1987, règle F11).

À la question (2) on ne peut pas répondre non plus affirmativement : comme l'a montré l'enquête de Kristol (1989), beaucoup de traits anglo-normands apparaissent dans le texte, comme les graphies *tiel-* (au lieu de *tel-*), l'utilisation de la forme *que* pour le pronom relatif sujet, au lieu de *qui*, quasiment systématique dans le *Df*, avec 35 occurrences, contre un seul exemple de *qui*. Dans l'édition en préparation, j'ai cru relever un peu plus de traits anglonormands dans le préambule (dont *miere* pour *mere*, *lour* pour *leur*, *ceo* pour *ce*), mais les spécialistes consultés s'accordent à reconnaître que le texte dans son ensemble est nettement anglo-normand :

Comme beaucoup de ses compatriotes, [John Barton] est passé par l'université de Paris, et c'est sans doute grâce à cela qu'il reconnaît la spécificité du français de Paris et de la région parisienne. Or cela ne l'empêche nullement de produire une traduction [de Donat] qui, pour tous les spécialistes, est en fait en... anglo-normand (Trotter 2003).

Que conclure alors ? que le *Df*, qui passe pour la première grammaire du français... est une grammaire de l'anglo-normand ! en fait, la contradiction n'est pas si grande : puisqu'il n'y a pas encore de français unifié en ce début du xv^e siècle, le *Df* est une grammaire d'une variété du français... et si l'on retrouvait une grammaire contemporaine décrivant le français de l'Île-de-France, il n'y aurait aucune raison de lui donner une supériorité quelconque pour cette raison.

4. Le Donait françois est-il l'œuvre d'un seul auteur ? ou de plusieurs ? sa composition

Revenons aux « pluseurs bons clerks » qui auraient réalisé l'ouvrage, selon le préambule, moyennant finances (« a mes despenses ») et moyennant « tres grande peine ».

Deux hypothèses sont possibles :

- (1) il s'agit d'un pur argument publicitaire, comme l'a avancé S. Lusignan en 1987 et comme le pensent la plupart des spécialistes de l'anglo-normand.
- (2) il faut prendre l'auteur au sérieux et supposer qu'il y a une « équipe » (*pluseurs*) qui travaille sous la houlette de Barton. C'est une hypothèse à laquelle j'ai souscrit, à la suite de Pierre Swiggers (1985), préférant parler dans un premier temps, pour l'édition en préparation, 'des auteurs' plutôt que 'de l'auteur'. La présence (déjà évoquée) d'un peu plus de traits anglo-normands dans l'introduction que dans le reste du texte m'y incitait, comme la « tres grande peine » qu'a demandée l'ouvrage et qui laisse supposer une élaboration difficile. J'y ai finalement renoncé pour les raisons suivantes : outre qu'il est extrêmement bref, le texte est conçu de manière synthétique et cohérente, selon un schéma assez fortement connexe. On voit assez mal un maître d'œuvre « répartir » les chapitres d'un tel texte à une équipe qui pourrait en discuter la matière.

Revenons sur la composition.

Préambule	Les parties du discours
Classement des lettres	Autonymie et <i>suppositio materialis</i>
Les voyelles	Le nom
Consonnes : semi-voyelles et muettes	Substantifs et adjectifs
Six règles de prononciation	Les substantifs
Les accidents des mots et des parties du discours	Les adjectifs
L'espèce	Le pronom
La figure	Les pronoms de troisième personne
Le nombre	La déclinaison des pronoms
La personne	Les pronoms dérivatifs
Le genre <des noms>	Le verbe
La qualité des noms : noms propres/noms communs	Définition
Le cas	Manières du verbe : verbes personnels/impersonnels
Les degrés de comparaison	Traitement du verbe dans les dialogues
Les modes (<i>meufs</i>) du verbe	Substitutions possibles
Les temps	Modes et temps
Les genres des verbes	

Rappelons d'abord que le texte est sûrement tronqué. Le *Df* annonce huit parties du discours, celles de la tradition latine, mais ne traite ni du participe, ni des indéclinables. Remarquons ensuite sa cohérence : l'auteur traite, « en belcoup de chapitres », des lettres et des règles de prononciation, puis des « accidents » des parties du discours, avant de traiter de celles-ci. C'est une difficulté que de procéder ainsi : il n'est pas aisé de traiter ce qui constitue un accessoire, un trait ou une caractéristique d'un élément avant de parler de l'élément lui-même, même s'il contribue à la définition de cet élément (Scaliger, toujours très attentif à distinguer l'essentiel de l'accidentel dans son traitement des classes de mots, condamnerait une telle démarche). Cette façon de faire présente néanmoins un avantage : lister tous les accidents présentés systématiquement, c'est s'interdire d'en oublier, ce qui devait alors arriver.

L'auteur s'en tire d'ailleurs assez bien, comme il traite assez bien le fait que plusieurs accidents sont attribuables à plusieurs parties du discours. Il y a certes des maladresses : traiter du genre sans préciser qu'il s'agit du genre des noms, et donc être obligé de revenir plus bas sur le genre des verbes.

Il y a quelques hésitations, ainsi concernant le verbe : ce dernier est défini :

Coment cognoisterey je celle partie de oraison qu'on appelle verbe ? Chescun mot que, oveques temps et sanz case, signifie fair ou seuffre, est un verbe, si come *je ayme* (*Df*, f. 320^a.19-24).

mais il a dû déjà être décrit à l'occasion de la définition du cas :

Quant le mot devant lequel cest seigne *le* vient, fait ou seuffre, doncques se mesmes mot est nominatif case, si come *le maistre nous ayme, le maistre est amé de nous* ; mais quant le mot devant lequel cest seigne *le* vient, receipt ascun fait devant alant, doncques ce mot est accusatif case, si come *je ayme le maistre*. Et ce mot que signifie fair ou seuffre est appellé un verbe, si come *je ayme, je suys amé* (*Df*, f. 318^b.2-14).

À l'inverse, si le *Df* traite bien des modes et des temps dans les accidents, l'auteur éprouve le besoin d'y revenir dans le traitement du verbe :

Maintenant come il est dit en chapitre des accidens, il fault sçavoir qu'il y a cinq meufs des verbes.

Maintenant il fault sçavoir que en toutz verbes françois il y a huyt temps et chescun de eulx n'est qu'un seul mot decliné, c'est a sçavoir le present, le pretert imparfait, le pretert parfait, le future de l'indicatif, et toutz lez trois temps de l'optatif, et le present de l'infinitif (*Df*, f. 321^b.17-28).

Il y a donc des redites, mais elles n'engendrent pas de contradictions.

5. À qui le *Donait* françois s'adresse-t-il ? s'agit-il d'un ouvrage pédagogique ou d'un ouvrage « scientifique » ?

Le *Df* (Préambule, f. 316^b.1-18) se présente comme un ouvrage plus pédagogique que théorique : son objectif est de répondre au besoin de « lire et escrire, entendre et parler droit françois », afin de permettre aux Anglais d'« entrecomuner bonement ové leur voisins », les Français. Quelles sont les trois justifications ? En premier lieu, ce désir *passionné*, venant de tous, d'apprendre le français (les Anglais sont 'embrassez' = 'enflammés' par cette perspective) ; ensuite, l'importance du français dans le domaine juridique (c'est la langue de rédaction des 'leys d'Engleterre') et, au-delà, pour toutes sortes de domaines (« beaucoup de bones choses sont misez en françois ») ; enfin l'usage du français par les nobles dans leurs échanges écrits.

Cela correspond à quel usage et à quel public ? La question n'est pas tranchée. La première catégorie est large : I. Short (2009, 74) évalue que, dans la première moitié du XIV^e siècle, sur une population anglaise évaluée à 5,5 millions, « le nombre de francophones [...] ne s'élevait guère au-dessus d'un million. En d'autres termes, il y avait dans la population laïque quatre fois plus d'anglophones monolingues que de francophones bilingues ». En fait, cela fait déjà une population considérable, ce que confirme S. Lusignan en estimant qu'« une bonne partie des habitants des villes [env. 20% de la population totale] devait maîtriser le français » et que « le XIV^e siècle représente l'âge d'or du français dans la société anglaise » (2011, 37-38).

La seconde motivation correspond moins à un public, sans doute plus restreint, qu'à des usages spécifiques : outre le domaine juridique (la plus grande partie du lexique juridique de l'anglais est de l'anglo-normand déguisé en anglais), se cachent sans doute sous l'expression « beaucoup de bones choses », le commerce, en particulier maritime, l'économie domestique ou l'héraldique (Crépin 2004, 1573).

La troisième semble évoquer l'aristocratie, avec ces seigneurs et ces dames, et un usage spécifique : les lettres que ces nobles s'échangent. Selon A. Kristol (communication personnelle), l'intérêt de l'aristocratie pour la théorie grammaticale devant être limité, le public du *Df* était plutôt la jeunesse intellectuelle (entre autres les futurs juristes) qui suivaient les cours para-universitaires de français à Oxford. De même, du fait que le français est resté longtemps la langue des couvents féminins, les « tres doulez pucelles » pourraient constituer la clientèle de ces couvents, issue de bonnes familles aussi bien citadines qu'aristocratiques.

Une autre question est l'âge : s'agit-il d'un manuel pour débutants, comme semblent l'évoquer les « chiers enfants et tres doulez puselles » ? ou d'un ouvrage destiné à des « étudiants » plus avancés ? La aussi le sujet est débattu : D. Kibbee (1991) plaide pour des débutants, en me faisant remarquer à juste titre que si c'est un ouvrage pour étudiants avancés, il devrait y avoir des ouvrages plus élémentaires : or on n'en a pas d'autres ; d'autres (Rothwell 2001, Colombo Timelli 2012) pensent plutôt à des étudiants plus aguerris, avec plusieurs arguments : le métalangage est abondant et assez technique ; certaines phrases sont longues et complexes ; il y a un passage – difficile, même pour des étudiants de M1 d'aujourd'hui ! – sur le traitement de l'autonymie (cf. *infra*).

Enfin, l'ouvrage diffère fortement des autres ouvrages pédagogiques utilisés en Angleterre à cette époque, ouvrages que Kristol (1989) réduit à quatre types : (1) les *nominalia*, glossaires rangés par matières et destinés aux enfants nobles ; (2) les traités d'orthographe rédigés en latin, qui, dépassant parfois ce cadre, peuvent traiter aussi de questions de morphologie et de syntaxe et s'adressent plutôt à des clercs ; (3) les *cartaria* ou *artes dictaminis*, « collections de lettres modèles qui servaient de guides dans la correspondance officielle et privée » (Kristol 1989, 346) ; (4) les *manières de langage*, manuels de conversations modèles s'adressant à un public large de voyageurs, de touristes et de commerçants.

Le *Df* diffère de ces quatre types en ce qu'il est plutôt un ouvrage – risquons le néologisme – 'pour linguistes'. Qu'entendons-nous par là ?

- (1) il se risque à énoncer des règles générales, ainsi pour la prononciation : ce n'est donc pas la pratique seule qui est mise en œuvre, comme dans les *manières de langage*.
- (2) il s'attache à donner des définitions des objets évoqués : ce n'est pas évident de définir un verbe (cf. *supra*), un nom, un substantif, un adjectif : cela met en œuvre des concepts complexes, qu'on ne retrouve pas forcément dans les ouvrages de l'époque, qui se contentent souvent de définitions plus sommaires (par ex. de type morpho-syntaxique) ou, encore, héritées.

- (3) il propose des classements qui relèvent parfois plus de la description théorique pure que de la liste mnémotechnique ; ainsi celui des adjectifs :

Quantz maniers est il des adjectifs ? Six. Quielx ? interrogatif, si come *combien* ;
demonstratif, si come *bon* ;
distributif, si come *chescun* ;
partitif, si come *aucun* ;
infinif, si come *quelque* ;
negatif, si come *nul* (*Df*, f. 319^b.20-25).

Ce n'est pas un classement courant : tout d'abord, il n'y a pas, dans la tradition, de classement habituel des adjectifs, qui constituent au départ une sous-classe très subalterne des noms ; ensuite, c'est un classement qu'on ne peut pas trouver chez Donat parce que beaucoup de 'manières', que nous considérons comme des déterminants, y seraient qualifiées de pronoms : notre 'qualificatif' *bon* y est classé comme « démonstratif », ce qui évidemment une catégorisation exceptionnelle.

- (4) l'auteur fait appel à l'intelligence ou au moins à l'instruction du lecteur : il ne faut pas faire comme les « ydiots » qui disent : *je prie a Dieu que je ay bonne aventure*, au lieu de dire *que je aye bonne aventure*, « pour ce que *je ay* est le present du indicatif et *je aye* est le future de l'optatif ». Le métalangage grammatical (ici présent de l'indicatif, futur de l'optatif) est là pour soutenir l'analyse linguistique.

Le *Df* constitue donc bien un ouvrage original, visant, en apparence, une large audience. Comment expliquer alors qu'il n'en reste qu'un seul exemplaire, et encore sous forme de copie insérée dans un ensemble d'œuvres ? À cette situation, nous risquerions volontiers cette explication, même si elle est un peu anachronique : ouvrage fortement pensé, bref, mais élaboré, il a connu un sort un peu similaire à celui qu'a connu le *De lingua Latina* de Varron en son temps. Ne trouvant pas leur public, qui demandait moins de la théorie grammaticale que des recettes pratiques, les deux ouvrages ont presque disparu, ne restant qu'à l'état de fragment, les amateurs de « linguistique » étant plus rares que les praticiens qui avaient besoin d'outils pédagogiques.

6. Qu'est-ce que le *Donait françois* doit à la tradition antérieure ?

Pour être novateur, le *Df* est néanmoins redevable à la tradition antérieure, et se pose alors la question de l'adaptation d'un cadre préétabli à une autre langue qui, pour être la 'fille' du latin, n'est pas moins assez différente, bref, la question du transfert de technologie. Nous évoquerons ici, sans souci d'exhaustivité (pour une étude plus approfondie, voir Colombat 2013), quelques points qui manifestent les sources identifiables de l'ouvrage.

6.1. Qu'est ce que le *Donait françois* doit à Donat ?

Évidemment, d'abord son nom : *donait françois* avec la diphtongaison, mais il est facile de montrer que ce terme est devenu simplement synonyme de grammaire

élémentaire (de même, au xvi^e siècle, on dira un *Perot* [Perotti], au xvii^e siècle un Behourt).

Ensuite son mode de présentation sous forme érotématique, par questions/réponses, inspiré par l'*Ars minor*. Il est à noter pourtant que, comme l'*Ars minor* se limite aux parties du discours, l'auteur a dû étendre cette présentation à la partie phonétique. La présentation n'est alors pas systématique : les six règles de prononciation sont données simplement sur le mode assertif.

La présentation des lettres, notamment l'analyse de *h*, qui n'est pas une lettre mais « un signe de haleine », la capacité de *i* et de *u* à devenir des consonnes, la présentation de *y* et de *z* comme « lettres gregeoizes ».

Du côté des accidents : (1) le genre des noms : le *Df* en annonce cinq, comme Donat, mais n'en traite que trois ; (2) la « qualité », c'est-à-dire la subdivision entre noms propres et noms communs : le *Df* la garde, mais ne l'étend pas à d'autres catégories, à la différence de Donat qui l'utilise pour le pronom (définis vs indéfinis) et le verbe (où la qualité subsume modes et formations suffixales).

Du côté des parties du discours, la liste, avec une petite variante : le *Df* regroupe déclinables/indéclinables par interversion de l'adverbe et du participe dans la liste de Donat.

6.2. *Qu'est ce que le Donat françois doit à Priscien ?*

(1) Du côté des accidents :

L'espèce, prise au sens de « dérivation » et que Priscien utilise systématiquement la *species* pour désigner spécifiquement la dérivation pour le nom, le verbe, le pronom, l'adverbe, alors que Donat ne donne pas à ce terme cette fonction particulière.

La figure, avec la tripartition priscianienne en *simple*, *compost*, *decompost*, « quant un mot descent d'un aultre qui est compost », ainsi dans *parfaitement* à opposer au simple *fait*, et au composé *parfait* (f. 317^b.27-40), alors que Donat ne proposait que *figura simplex* / *figura conposita*.

L'attribution de la 3^e personne aux noms, pronoms et participes, à l'exclusion des pronoms personnels de 1^{re} et 2^e personnes et des vocatifs :

Tous les nouns et tous les pronouns et tous les participes sont la tierce personne, fors que *je*, *tu*, *nous* et *vous* et leurs obliques et le vocatif case (*Df*, f. 317^a.39-317^b.2).

à la suite du livre 17 de l'*Ars Prisciani* (GL 3, 117.11-19) disant que les noms, du fait qu'ils signifient à la fois la substance et la qualité, sont inclus dans toute personne indistinctement.

(2) Du côté des parties du discours, la définition et la délimitation du pronom :

Pour Donat, le pronom se met à la place de n'importe quel nom et reçoit *quelquefois* la personne :

Pronomen quid est ? Pars orationis, quae pro nomine posita tantundem paene significat personamque interdum recipit (Donat, *Ars min.*, 588.2-3 H.).

Pour Priscien au contraire, le pronom se met à la place d'un nom *propre* et reçoit des personnes *déterminées* ou *définies* :

Proprium est pronominis pro aliquo nomine proprio poni et certas significare personas. (Priscien, *Ars, GL 2*, 55.13-14) / Pronomen est pars orationis, quae pro nomine proprio uniuscuiusque accipitur personamque finitas recipit (Priscien, *Ars, GL 2*, 577.2-3).

Bien qu'il omette la mention restrictive de 'nom *propre*', le *Df* suit plutôt Priscien, en précisant que la personne doit être déterminée :

Coment cognoistrey je un pronom ? Chescun mot que est mis en lieu d'un nom et oveques ce seignifie certeine personne est appellé un pronom (*Df*, f. 319^b.34-38).

Les conséquences pour le nombre et le classement des pronoms : une liste courte, qui est la transposition de celle de Priscien :

8 primitifs ou simples : *ego* (1^{re} personne), *tu* (2^e personne), *ille*, *ipse*, *iste*, *hic*, *is*, *sui* (3^e personne), et 7 dérivés : *meus*, *tuus*, *suus*, *noster*, *vester*, *nostras*, *vestras*. (Priscien, *Ars, GL 2*, 577.6-12)

Combien a il des pronoms ? Quinze. Quielx ? *Je*, *tu*, *soy*, *il*, *le*, *cil*, *cest*, *cel*, *mesmes*, et ces neuf sont primitifs ; *mon*, *ton*, *son*, *nostre*, *vostre*, *leur*, et ces six sont derivatifs. (*Df*, f. 319^b.38-319^a.4)

La liste est beaucoup plus longue chez Donat, avec une division préalable en 'définis', ceux qui reçoivent la personne (*ego*, *tu*, *ille*), et 'indéfinis', ceux qui ne reçoivent pas la personne (avec *quis* donné comme prototype). Ce choix priscienien a un certain nombre d'autres conséquences dans le *Df*, comme de faire passer le 'relatif de grammaire' dans les noms ou de produire la liste (mentionnée *supra*) de catégories de noms adjectifs dont certains sont des pronoms chez Donat, et des pronoms ou déterminants pour le linguiste d'aujourd'hui.

6.3. *Qu'est ce que le Donat français doit à la tradition grammaticale médiévale ?*

Nous ne retiendrons que deux points :

(1) la définition du nom et le classement en substantifs et adjectifs :

La définition du *Df* est toute différente de celle de Donat :

Nomen quid est ? Pars orationis cum casu corpus aut rem proprie communiterue significans (*Ars min.*, 585.7-8 H.).

Coment cognoistrey je de celle partie de oraison qu'est appellé nom ? Chescun mot que porte le nom de une chose par soy mesmes ou pendant d'un aultre est appellé nom (*Df*, f. 319^a.19-24).

Le second ne fait plus référence à la désignation d'un corps ou d'une chose de façon propre ou commune (Donat), ce qui introduisait dans la tradition antique la subdivision en nom propre et nom commun (appellatif). Cela tient à l'invention (au XII^e siècle) de la division du nom en substantif et adjectif et à sa « remontée » dans les classements du nom comme catégorie principale, que le *Df* explicite ainsi :

Pour quoy ditez vous par soy mesmes ? Pour ces noms que sont appellés substantifs, si come *une femme, un home*. Et pour quoy ditez vous pendant d'un aultre ? Pour les noms que sont appellés adjectifs, que ne povent pas estre par eulx, mais il leur fault tous jours ou estre avecque leurs substantifs ou les avoir entenduz, si come *bon, bel* (*Df*, f. 319^a.24-34).

Le substantif qui désigne de façon autonome un objet de la réalité extralinguistique s'oppose à l'adjectif qui n'a pas d'autonomie sémantique ou syntaxique et qui doit toujours s'appuyer sur un substantif.

(2) la *suppositio materialis* :

Une des originalités les plus grandes du *Df* est le traitement très précis de l'autonyme, ce que les médiévaux appelaient la *suppositio materialis* et dont on trouve un exposé par ex. dans la *Summa super Priscianum* de Pierre Hélie. Il s'agit pour un terme donné d'être considéré non dans son fonctionnement dans la phrase, avec toutes ses caractéristiques, mais en mention, en autonyme. L'auteur prend comme exemple un mot ambigu : *ou*, ou plutôt *ou/où*, dont il donne un exemple dans son emploi « personnel » (c'est ainsi qu'il appelle son emploi non autonymique) : *ou [où] allez vous ?* On est étonné de voir abordée une question proprement métalinguistique et de la voir traitée avec tant de soin, avec toutes les spécifications décrites pour l'autonyme, pour en faire l'occurrence indéclinable d'un substantif neutre :

Et sçachés que quant un mot est tenu materialment, il serra tenu nomnellement, neutrelment, indeclinablement, substantivalment et en la force de la troiseisme persone (*Df*, f. 319^a.13-19).

Mais là, deux lectures sont possibles : soit il s'agit d'une réflexion personnelle de l'auteur, et alors on ne peut qu'être impressionné devant tant de maturité ; soit on peut considérer que « cela sent son latin traduit », comme me le fait remarquer A. Grondeux, la version latine pouvant être :

Et nota quia cum dictio materialiter sumitur, accipitur nominaliter, indeclinabiliter, substantive et in vi tertie persone.

et dans ce cas, on est beaucoup moins impressionné, car il peut s'agir simplement de la scorie d'un enseignement médiéval plus ou moins bien assimilé.

7. Conclusion

Le *Donait françois* a-t-il eu une influence sur la suite de la tradition ? Certainement pas. Mais cela ne suffit pas à limiter son intérêt. Une tradition ne se constitue pas par accréation continue, et il est toujours intéressant de noter ce qui, à un moment

donné, constitue un hapax. Ainsi peut-on relever des parallèles entre le traitement de certains points du *Df* et ce qui sera fait par la suite (toute proportion gardée, on peut comparer le traitement des adjectifs plus à celui qu'en fera la grammaire générale du XVIII^e siècle qu'à celui qu'en fera, ou plutôt n'en fera pas, le plus souvent, la grammaire humaniste). Cela montre au moins qu'une piste était possible, même si elle n'a pas été immédiatement suivie.

Un si petit ouvrage mérite qu'on s'y arrête : malgré sa petite taille, il a toutes les caractéristiques pour plaire à un spécialiste de l'histoire de la grammaire française : (1) il ouvre (plutôt qu'il ne couvre) tous les domaines : phonétique, morphologie, syntaxe ; (2) évoquant systématiquement tous les « accidents », il aborde de ce fait toutes les catégories linguistiques ; (3) il a un métalangage spécifique relativement élaboré.

Mais surtout, il est « curieux » et il éveille notre curiosité. Pas plus que la *Tekhné* ou que l'*Ars minor*, il ne donne tous les éléments pour apprendre le français. Mais à la différence des deux premiers, il en donne quelques-uns, comme des règles de phonétique et de morphologie : plus globalement, il cherche à rendre compte de façon générale et rationnelle de certains phénomènes linguistiques, ce qui en fait une vraie « grammaire ».

Peut-être lui accorde-t-on trop de place, car quand on veut faire une histoire, on veut la faire 'héroïque'. Mais on a besoin de jalons. Un texte si éloigné dans le temps des autres, si original dans sa conception, si curieux dans son mélange de recettes pratiques et de préoccupations théoriques, était le candidat idéal pour occuper cette place enviée, sinon de discours inaugural, du moins de borne liminaire incontestée.

UMR 7597, « Histoire des Théories Linguistiques »,
Université Paris Diderot-CNRS

Bernard COLOMBAT

Bibliographie secondaire

- Colombat, Bernard, 2013. « Le *Donait françois* est-il un vrai Donat ? », in : Große, Sybille / Hennemann, Anja / Plötner, Kathleen / Wagner, Stefanie (ed.), *Angewandte Linguistik. Linguistische appliquée*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 31-46.
- Colombat, Bernard, à par. Johan Barton, *Donait françois*, introd., fac-similé, éd. annotée, Paris, Classiques Garnier (Textes de la Renaissance, série Traités sur la langue française).
- Colombo-Timelli, Maria, 2012. « Ruptures ou continuité ? La grammaire de matrice donatienne au siècle de la Renaissance », in : Colombat, Bernard / Fournier, Jean-Marie / Raby, Valérie (ed.), *Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives*, Paris, Champion, 97-114.
- Crépin, André, 2004. « Quand les Anglais parlaient français », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres* 148/4, 1569-1588.

- Kibbee, Douglas A., 1991. *For to Speke Frenche Trewely. The French Language in England, 1000-1600, its Status, Description and Instruction*, Amsterdam, John Benjamins (SiHoLS 60) [en particulier p. 86-92].
- Kristol, Andres M., 1989. « Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au Moyen Âge : le témoignage des manuels d'enseignement du français publiés en Angleterre entre le XIII^e et le début du XV^e siècle », *RliR* 53, 335-367.
- Kristol, Andres M., 1990. « L'enseignement du français en Angleterre (XIII^e-XV^e siècles). Les sources manuscrites », *R* 111/3-4, 289-330.
- Legge, Mary Dominica ed., 1941. *Anglo-Norman letters and petitions from All Souls M. S. 182*, Oxford, B. Blackwell (the Kemp Hall press), Reprint : New-York / Londres, Johnson.
- Lusignan, Serge, 1987. *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris / Montréal, Vrin / Presses de l'Université de Montréal.
- Lusignan, Serge, 2011. « Le français médiéval : histoire d'une langue plurielle », in : Lusignan, Serge / Martineau, France / Morin, Yves-Charles / Cohen, Paul, *L'introuvable unité du français. Normes, contacts et variations linguistiques en Europe et en Nouvelle France (XII^e-XVIII^e siècle)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 5-107.
- Rothwell, William, 2001. « The Teaching and Learning of French in Later Medieval England », *ZfSL* 111, 1-18.
- Short, Ian, 2009. « L'Anglo-normand au siècle de Chaucer : un regain de statistiques », in : Kappler, Claire / Thiolier-Méjean, Suzanne (ed.), *Le Plurilinguisme au Moyen Age : Orient – Occident, de Babel à la langue une*, Paris, L'Harmattan, 67-77.
- Swiggers, Pierre, 1985. « Le *Donait françois* : la plus ancienne grammaire du français. Édition avec introduction », *RLaR* 89/2, 235-251.
- Trotter, David A., 2003. « L'anglo-normand : variété insulaire, ou variété isolée », *Médiévales* 45, 43-54. (<<http://medievales.revues.org/760>>).
- Watson, Andrew G., 1997. *A Descriptive Catalogue of the Medieval Manuscripts of All Souls College Oxford*, Oxford, Oxford University Press.

